

MODALITÉS DE CANDIDATURE PAR AFFELNET LYCÉE POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ HORS CONTRAT ET LES ÉLÈVES INSTRUITS À DOMICILE

• Candidature

Les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat et les élèves instruits à domicile postulant pour l'une des formations d'accueil gérées par Affelnet Lycée doivent s'adresser à la DSDEN du département du 1^{er} vœu afin de participer à une procédure de vérification des connaissances.

Compte tenu du contexte sanitaire, les épreuves d'évaluation ne pourront pas se dérouler en fin d'année scolaire.

Pour plus de précisions, contacter les DSDEN concernées.

• Saisie des vœux

Pour les établissements hors contrat : l'établissement d'origine transmet à la DSDEN du 1^{er} vœu la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4) intégralement complétée, ainsi que les évaluations de l'année.

Pour les élèves instruits à domicile : la famille envoie à la DSDEN du 1^{er} vœu la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4) intégralement complétée, ainsi que la dernière évaluation d'inspection.

La saisie de la candidature sera réalisée par la DSDEN qui adressera au(x) représentant(s) légal(aux), par courrier électronique, le bordereau de saisie des vœux.

• Résultats de l'affectation

Le mardi 30 juin 2020 à partir de 18 heures, les familles pourront consulter les résultats de l'affectation à l'adresse suivante :

<https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats> à l'aide de l'identifiant de saisie figurant sur le bordereau récapitulatif de la saisie et de la date de naissance du candidat.